



# Mon passeport ambulatoire pour la chirurgie de la cataracte

## IDENTITÉ PATIENT

Nom : .....

Prénom : .....

Date du séjour : ..... / ..... / .....      Horaire de présentation : ..... h .....

## CONTACTS PRIORITAIRES :

Ambulatoire au 05 55 18 19 19 | Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h  
En dehors des horaires d'ouverture Ambulatoire : chirurgie au 05 55 18 55 06

**Clinique  
Saint Germain**



Établissement de santé mutualiste

12, Boulevard Paul Painlevé - 19100 Brive-la-Gaillarde

**0 826 305 518** Service 0,15 € / min + prix appel

[www.clinique-saint-germain-brive.fr](http://www.clinique-saint-germain-brive.fr)

Je découvre mon parcours ambulatoire...  
De mon entrée le matin  
à mon retour à la maison !

# Bienvenue à la Clinique Saint Germain

La Direction, les médecins et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir dans l'établissement et vous remercient de votre confiance. Durant votre séjour en ambulatoire, nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos attentes et besoins. Nous vous souhaitons un prompt rétablissement. Ce passeport vous délivrera la conduite à tenir en vue de votre intervention. Nous vous remercions de le lire attentivement et de bien vouloir vous y conformer pour faciliter l'organisation de votre séjour et pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

La Direction.

## Sommaire de votre passeport ambulatoire

1. Check-list de vérification avant le jour J
2. Pré-admission
3. Ce que je dois apporter le jour J
4. Ma prise en charge à mon arrivée à la Clinique
5. Mon retour dans le service
6. Le retour à mon domicile
7. Le lendemain de ma sortie

**Cabinet du Docteur Liozon** : 05 55 23 06 29 ou 05 55 74 32 86

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Cabinet du Docteur Pélinard** : 05 55 18 12 12

Du lundi au vendredi (hors mardi après-midi) de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

## Mon parcours

### 1. Check-list de vérification.... Avant le jour J

- J'ai vu le chirurgien Date d'intervention : ..... / ..... / .....
- J'ai vu l'anesthésiste en consultation Date : ..... / ..... / .....
- Je réalise ma pré-admission après ma consultation avec l'anesthésiste
- Je lis les recommandations pour la chirurgie ambulatoire
- Je lis la brochure hygiène avant mon intervention et je veille particulièrement à prendre une douche à l'aide d'un savon antiseptique (ou savon doux si allergie) et à insister sur le shampoing
- Je signale tout traitement médicamenteux suivi au chirurgien et à l'anesthésiste
- J'organise mon arrivée et mon retour, en prévoyant une personne pour me raccompagner chez moi après l'intervention et de ne pas être seul jusqu'au lendemain de l'intervention

### 2. Pré-admission au bureau des entrées... Le jour où je vois l'anesthésiste

- Mon justificatif d'identité (valide)
- Ma carte vitale et mon attestation de droits
- Ma prise en charge mutuelle
- Cas particuliers (selon situation) : justificatif d'accident du travail, carnet de soins gratuits pour les pensionnés de guerre, carte de séjour ou européenne de santé pour les patients étrangers

**Horaires du bureau des entrées :**  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Bien vous identifier pour mieux vous soigner...** Merci de signaler tout changement de situation matrimoniale, de caisse, mutuelle ou coordonnées.

### 3. Ce que je dois apporter le jour J... (je limite au strict minimum les objets de valeur emmenés)

- Mon justificatif d'identité (*valide*)
- Ma carte vitale et mon attestation de droits
- Ma prise en charge mutuelle
- Un moyen de paiement
- Ma carte de groupe sanguin si nécessaire
- Mon ordonnance médicale (*si traitement médicamenteux en cours*)
- Ma coque (*si prescrite par l'ophtalmologue*)
- Les consentements et autres documents renseignés et signés remis lors de la consultation pré-anesthésique et de la consultation avec le chirurgien

Je suis prêt à partir...

**En cas de non-respect des consignes, votre prise en charge pourra être reportée pour garantir votre sécurité.**

### 3. Ma prise en charge à mon arrivée à la Clinique

- > Je respecte l'heure d'arrivée et le lieu.
- > Je me présente au service ambulatoire.
- > Je me présente à une soignante.
- > Je signale tout appareil auditif ou dentaire.

**Horaires accueil Clinique :**

lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
week-end et jours fériés : 8h30 à 14h

**Horaires ambulatoire :**

lundi au vendredi de 7h à 17h

#### Les étapes : de mon accueil jusqu'au bloc...

- > Une soignante m'installe dans un salon dédié à l'ophtalmologie (fauteuil).
- > Une soignante me prépare pour le passage au bloc.
- > Je revêts la tenue spécifique avant intervention.
- > Je retire mes prothèses, lunettes ou lentilles (étui peut être mis à votre disposition) et garde mes prothèses auditives.
- > Je garde mes prothèses auditives (si applicable).
- > Je respecte les consignes pré-opératoires.
- > Je suis amené(e) au bloc par un brancardier.
- > Je suis pris(e) en charge par l'équipe médicale et paramédicale.
- > Je passe en salle de réveil pour une surveillance adaptée.
- > Je suis ramenée par le brancardier dans ma chambre.

#### Informations pratiques :

- > Si vous souhaitez que votre présence à la Clinique ne soit pas divulguée, en référer au bureau des admissions lors de votre pré-admission.
- > Des distributeurs sont disponibles aux rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages.

## Mes devoirs :

- > Tous les traitements médicaux en cours doivent être signalés à l'équipe médicale.
- > Selon la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans les locaux de la Clinique. La e-cigarette n'est pas autorisée.
- > La Clinique est équipée de dispositifs de prévention et lutte contre l'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées. En toute circonstance, rester calme et suivez les indications du personnel.
- > En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, le portable est interdit dans la Clinique.

**Les prestations et tarifs sont disponibles aux bureaux des entrées. Les chartes de la personne hospitalisée et de l'enfant sont aussi affichées dans le service. Elles énoncent vos droits.**

## 5. Mon retour dans le service

- > Je suis pris en charge par l'équipe soignante.
- > On me sert une collation légère.
- > Le chirurgien ou l'anesthésiste autorise ma sortie.
- > Je suis informé(e) de l'heure de mon départ.

**Exceptionnellement, votre hospitalisation peut être prolongée si votre état de santé le justifie. Vous serez alors informé et pris en charge dans un service de chirurgie.**

Je prépare mon retour à domicile en toute sécurité...

### CHECK-LIST DE CONTRÔLE : LA SORTIE

Cochez au fur et à mesure de la préparation de votre départ avec l'équipe du service...

- Questionnaire de satisfaction
- Ordonnance post-opératoire
- Consignes sur les précautions au retour à domicile
- Certificat médical (*si besoin*)
- Bulletin de situation
- Arrêt de travail (*si nécessaire*)
- Bon de transport (*si applicable*)
- Consultation post-opératoire
- Formalités de sortie (*bureau des sorties*)
- Récupération des objets de valeur (*si dépôt*)

**Horaires du bureau des sorties :**  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

### Pour tous les patients :

- > Vous ne pouvez pas conduire de véhicule, ni prendre de transport en commun.
- > **Vous devez impérativement être accompagné par un adulte même en cas de départ en taxi.**
- > Lors de la consultation anesthésique, le médecin vous indiquera s'il est impératif d'être accompagné la nuit qui suit l'intervention.

## CONSIGNES APRÈS L'OPÉRATION

**Recommandations : gestion et instillation des collyres et/ou pommades**, pour prévenir tout risque d'infection sur l'œil opéré lors de l'instillation des collyres et/ou pommades. **Avant de toucher l'œil et de manipuler les collyres et/ou la pommade :**

- > Lavez-vous les mains avec du savon liquide et de l'eau avant chaque soin en vous essuyant les mains sur un papier jetable ou une serviette propre.
- > Ou désinfectez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique que vous pouvez trouver en pharmacie. Frictionner jusqu'à ce que les mains soient sèches.



### Gestion et instillation des collyres et/ou pommades

- > Noter sur chaque flacon et/ou tube la date d'ouverture.
- > Respecter la durée limite d'utilisation après ouverture (*cf notice du médicament*).
- > Refermer les collyres et/ou tubes après chaque utilisation.
- > Déposer les collyres et/ou tubes sur un endroit propre et non poussiéreux.
- > Si vos deux yeux sont opérés, identifiez les flacons pour chaque œil concerné.
- > Après avoir ouvert les flacons et/ou tubes, poser les bouchons sur une surface propre en veillant à ce que le côté interne du bouchon ne soit pas posé côté table.



### Administration du collyre

- > Veiller à ce que l'orifice du flacon ne touche rien (*ni les mains, ni à l'œil*).



### Administration de la pommade

- > Appliquer la dose prescrite dans le cul-de-sac obtenu en abaissant la partie interne de la paupière inférieure, puis procéder comme pour un collyre.
- > Ne pas toucher le globe oculaire, les paupières ou les cils avec l'extrémité du tube.



### Après administration du collyre ou de la pommade

- > Utiliser une compresse stérile pour enlever l'excédent de collyre ou de pommade.
- > Jeter la compresse après utilisation (*une compresse par œil si les deux yeux sont opérés*).
- > Pour améliorer l'efficacité des collyres, respecter un temps de 5 minutes entre chaque collyre.
- > Bien reboucher les flacons et tubes après chaque utilisation.

### Recommandations : si utilisation de la coque

- > Laver la coque tous les jours avec du liquide vaisselle, bien rincer et l'essuyer avec un papier jetable propre (*papier absorbant ou mouchoir à usage unique*).
- > Déposer la coque dans un endroit propre et sec ou dans un papier jetable propre.

### Recommandations : si utilisation d'un pansement

- > Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains avant le soin.
- > Utiliser des compresses stériles.
- > Si l'œil coule, utiliser une compresse stérile et ne pas la réutiliser.

## 7. Le lendemain de ma sortie...

- > Votre médecin vous recevra en consultation post-opératoire
- > En cas de question, le service ambulatoire reste à votre disposition

### CONTACTS PRIORITAIRES :

> Ambulatoire : 05 55 18 19 19 | Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h

### En dehors des horaires d'ouverture Ambulatoire :

> Chirurgie : 05 55 18 55 06

> Si urgence vitale contacter le 15

## Infos +

**Personne de Confiance** : en application de la loi du 4 mars 2002, il vous est possible, lors de votre hospitalisation de désigner par écrit une personne de confiance (révocable à tout moment). Elle sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire. Elle peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée, des dispositions spécifiques sont prévues.

**Accès au dossier médical** : toutes les informations relatives aux traitements et aux soins délivrés sont rassemblées dans un dossier personnalisé, dont le contenu est couvert par le secret médical. Votre dossier est conservé par l'établissement. Vous pourrez en prendre connaissance directement ou par l'intermédiaire d'un médecin désigné. Pour ce faire, il vous faudra prendre contact avec la Direction.

**Informatique et liberté** : la Clinique s'engage à respecter, sous le contrôle de la commission nationale de l'informatique et des libertés, une totale confidentialité à propos des informations nominatives que vous lui avez communiquées.

**Ecoute patient, plaintes et réclamations** : une Commission des usagers (CDU) est en place et veille au respect des droits des patients et à faciliter les démarches des usagers en cas de plaintes ou réclamations. Elle participe à une meilleure prise en charge des patients. *Pour tout renseignement complémentaire sur vos droits, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la Clinique et le livret d'accueil.*

*Nous souhaitons que votre séjour dans notre service vous aura donné pleine satisfaction. N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion concernant votre prise en charge. Bon rétablissement et merci de votre confiance.*

*La Direction.*

# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

# Clinique Saint Germain

Établissement de santé mutualiste



12, Boulevard Paul Painlevé - 19100 Brive-la-Gaillarde

**0 826 305 518** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

[www.clinique-saint-germain-brive.fr](http://www.clinique-saint-germain-brive.fr)

